



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES DU 16 OCTOBRE 2024

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Jean Pierre Héréus, Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout, Philippe Ollivier

Soutien technique : Jérémy Laot

Réunion à Châteaulin.

Installation de la commission pour cette nouvelle mandature. Après 24 ans de présidence Max Gouès a souhaité se libérer de la présidence, le comité directeur a accepté que Gilbert Le Gall lui succède. Après un rapide tour de table de présentation, il est procédé à l'élection du secrétaire : un seul candidat, Philippe Ollivier est élu à l'unanimité

1° Répartition des tâches :

Pour faciliter et responsabiliser chaque membre de la commission, une réflexion est faite sur une répartition des tâches par :

- Catégorie
- Activité
- Secteur géographique en s'inspirant du foot animation

Une période d'essai va être lancée

2° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

3° Litige :

Match U17 D3 Poule C Briec Paotred - Guipavas GDR du 21/09 : à la 40^{ème} minute, un joueur de Guipavas se blesse. Après l'intervention des pompiers le jeu reprend jusqu'à la pause. L'équipe de Guipavas n'a pas souhaité reprendre le jeu après la mi-temps. La commission décide de donner match perdu par pénalité aux GDR de Guipavas pour abandon de terrain à savoir :

Paotred Briec : 3 points / 3 buts pour / 0 but contre

Guipavas GDR : -1 point / 0 but pour / 3 buts contre

En application de l'article 8-4 une amende de 100 € est portée au compte du club de Guipavas GDR

La présente décision est susceptible d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

4° Report des matchs

Fixation des nouvelles dates au 23/10 et 26/10 pour finaliser la première sous phase U14, U15 D3/D4 et U16 D2/D3



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

5° FMI

Selon les règlements de la LBF, la transmission de la feuille de match dématérialisée doit normalement se faire dans les 4 heures après la fin de la rencontre. Pour assouplir cette mesure, la commission décide : la feuille de match FMI ou « papier » doit être transmise au district avant le mardi 9h suivant la rencontre (ou le vendredi 9h si le match se déroule le mercredi) une amende de 30 euros sera appliquée le cas échéant. Un communiqué sera publié sur le site du district

6° Coupes :

6°-1 Résultats du tour préliminaire 1

Après analyse des FMI des matches de coupe opposant des équipes 1 contre des équipes 2, la commission a constaté des fautes au règlement des coupes figurant sur le site article 5 qui stipule :

> **Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.**

> **En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat Jeunes et coupe Jeunes.**

En conséquence, par évocation, la commission décide de donner match perdu par pénalité au club fautif et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros donc éliminé de la coupe concernée à savoir :

U17 : SP Milizac 2 - GJ Kernic 2 : 1 joueur de SP Milizac et 2 joueurs de GJ Kernic ayant joué en équipe 1 le match précédent : les deux équipes sont éliminées

U17 : Plougastel Fc 2 - GJ Brest Rive Droite 2 : 4 joueurs de GJ Brest Rive Droite ayant joué en équipe 1 le match précédent : Plougastel Fc 2 est qualifié

U17 : GJ Elliant 2 - FG Bannalec 1 : 3 joueurs de GJ Elliant 2 ayant joué en équipe 1 le match précédent : FG Bannalec 1 est qualifié

U16 : Stade Plabennecois 2 - GJ Côte Léonarde 2 : 1 joueur de GJ Côte Léonarde 2 ayant joué en équipe 1 le match précédent : Stade Plabennecois 2 est qualifié

U15 : GJ Quimperlé 2 - Paotred Dispount 2 : 1 joueur de Paotred Dispount 2 ayant joué en équipe 1 le match précédent : GJ Quimperlé 2 est qualifié

U15 : GJ Hent Glas 2 - GJ Espoir Odet 1 : 2 joueurs de GJ Hent Glas 2 ayant joué en équipe 1 le match précédent : GJ Espoir Odet 1 est qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

6° -2 Tirages du tour préliminaire 2 des coupes :

En tenant compte des éléments ci-dessus la commission procède aux tirages pour les catégories U15, U16 et U17. Les matches auront lieu le 02 novembre 2024. **Les équipes de D1 sont exemptes**

7° Forfaits :

Forfaits généraux :

- Gars d'Ys Tréboul en U15 D3/D4 C
- GJ Hent Glas Scaer en U17 D3 D

Forfaits occasionnels :

Voir liste en annexe 11 forfaits enregistrés

Amendes à mettre au compte des clubs en conséquence

Prochaine réunion le 29 octobre à Châteaulin.

Le Secrétaire de la commission
Ph. OLLIVIER

Le Président de la commission
G. LE GALL

FORFAITS du 14/09 au 05/10

14/09/24	U15 D3/D4 C	QPER ITALIA	GAS D'YS	GAS D'YS
21/09/24	U15 D3/D4 C	FC PONT L ABBE 2	QPER ITALIA	FC PONT L ABBE 2
21/09/24	U15 D3/D4 A	GJ QPERLE	P DISPOUNT 2	P DISPOUNT 2
21/09/24	U14 N4 C	LE RELECQ 3	FC LANDERNEAU 2	LE RELECQ 3
21/09/24	U17 D3 D	TREGUNC	QPER KFC 2	QPER KFC 2
21/09/24	U17 D3 D	TREMEVEN	PLONEOUR 2	PLONEOUR 2
21/09/24	U17 D3 A	PLOUGUERNEAU 2	GJ RIVE DROITE 2	GJ RIVE DROITE 2
28/09/24	U18 D1 B	GUIPAVAS GDR 2	LANDIVISIAU	GUIPAVAS GDR 2
28/09/24	U17 D3 A	GJ RIVE DROITE 2	ST RENAN 2	GJ RIVE DROITE 2
05/10/24	CPE U17	QPER KFC 2	GJ ARE DU	QPER KFC 2
05/10/24	CPE U15	GJ 3 RIVIERES 2	GJ COTE LEONARDE	GJ 3 RIVIERES 2

FORFAITS GENERAUX

U15 D3/D4 C	GAS D'YS
U17 D3 D	GJ HENT GLAZ